



Le Vanillier

Quartier Montgaillard -
10 rue Edmond Albius
97400 ST DENIS

Vivez la vie de vos rêves !

Telle que la plante éponyme, Le Vanillier exhale un parfum d'exotisme, de raffinement et de pureté.

Caressée par le rythme gracieux des alizés et des rayons dorés du soleil, cette résidence haut de gamme est une oasis de calme et de tranquillité. Une adresse idyllique pour vivre des jours heureux dans un écrin de confort et de nature.



Saint Denis.

Une capitale, chargée d'histoires et bouillonnante de vie.

L'emplacement du Vanillier représente un atout de taille pour les investisseurs et les primo-accédants souhaitant osciller entre la délicieuse sérénité du quartier Montgaillard et le dynamisme ambiant de la capitale Saint Denis.

Cette ville trépidante et éclectique change de décor au fur et à mesure qu'on se perd dans le dédale de ses rues. Les vestiges de l'époque coloniale et les bâtisses traditionnelles offrent un contraste harmonieux avec les bâtiments à l'architecture moderne.

À part ses maisons créoles et ses temples bariolés qui accrochent le regard, on y trouve des boîtes de nuit, de restaurants, de casinos et de bars pour savourer des moments de détente. Saint Denis est aussi un centre éducatif et culturel, renfermant plusieurs universités, théâtres et musées.

Pour les âmes aventuriers, la capitale a de quoi les subjuguer avec ses sentiers de randonnée et ses paysages époustouflants.



Musée



Université



Parc de la Trinité



Accès rapide à l'université et à la technopole



Aéroport Roland Garos



Sentier de la providence

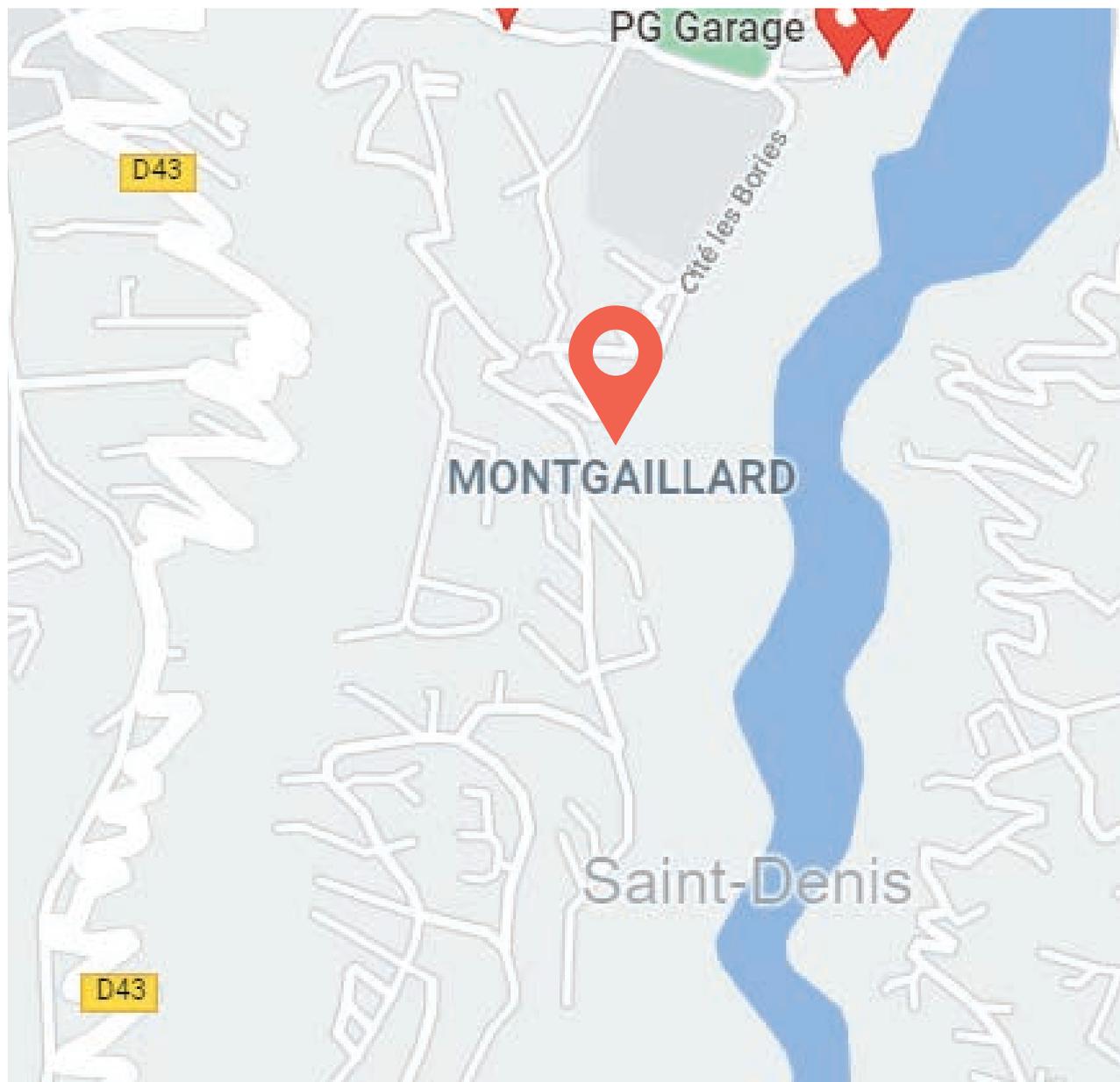


Le jardin de l'Etat



Montgaillard.

Un quartier où il fait bon vivre.



Situé dans le quartier Montgaillard à Saint Denis, Le Vanillier vous invite à profiter d'un cadre de vie de qualité, mêlé à la douce ambiance tropicale. À quelques encablures de la capitale, la résidence jouit d'un emplacement optimal.



Le Vanillier.

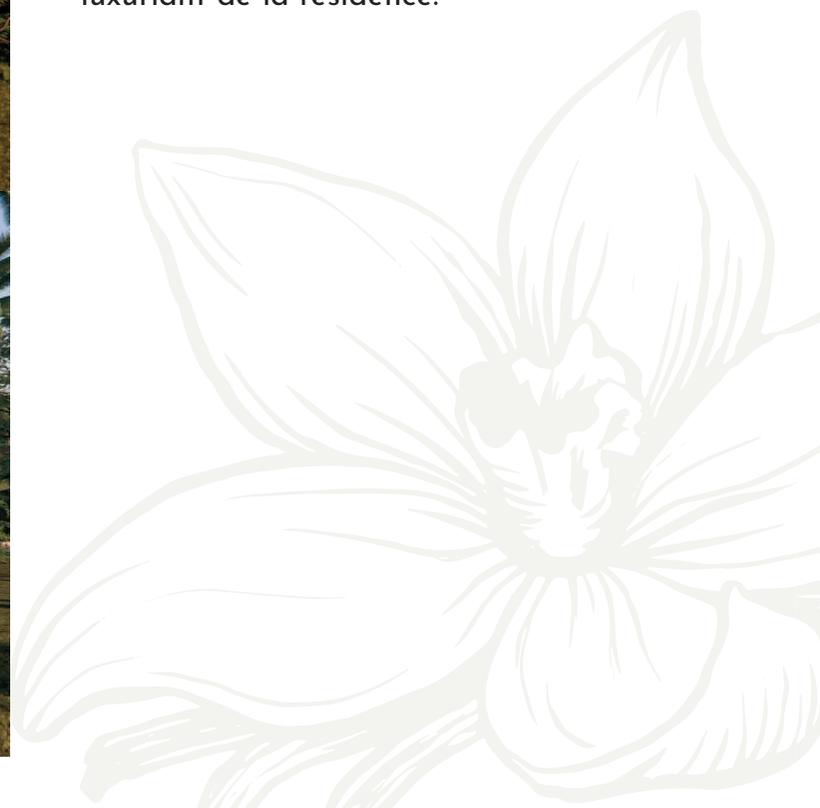
Une résidence sécurisée au caractère singulier.



Sublimée par des pans de murs colorés, la façade extérieure du Vanillier ne vous laissera pas de marbre. Cette résidence haut de gamme fait honneur à une architecture contemporaine, rehaussée par des volumes généreux.

Les espaces de vie sont harmonieusement agencés et s'ouvrent sur l'extérieur grâce à de larges baies vitrées.

Depuis votre balcon, vous pouvez vous délecter d'une vue imprenable sur le jardin luxuriant de la résidence.





Imaginez votre vie dans une résidence à taille humaine, nichée dans un lieu paisible, proche du centre-ville. Le Vanillier comporte 18 logements haut de gamme sur deux étages, avec cuisine semi équipée, placards et douche à l'italienne.

Tout a été pensé pour vous offrir le style de vie dont vous avez toujours rêvé. Un ascenseur est mis à votre disposition pour faciliter votre déplacement. La résidence abrite également un parking spacieux et des jardins attrayants.



Ascenseur

Parking

Douche à l'italienne





Un séjour lumineux, chic et moderne



Une chambre spacieuse, baignée de lumière naturelle



Une magnifique terrasse pour se prélasser

Les lois de défiscalisation.

Ce que vous devez savoir...

À la Réunion, des solutions de financement sont mises en place pour les investisseurs et les primo-accédants afin de faciliter l'accessibilité à la propriété.

La loi Pinel

Que ce soit pour un investissement locatif, dans l'immobilier neuf, VEFA ou ancien réhabilité, la loi Pinel vous offre de multiples avantages. Elle vous permet de bénéficier des réductions d'impôt qui varient en fonction de la durée de la location du logement.

Bon à savoir :

Le prix d'acquisition ne doit pas être supérieur à 5500 euros du m² et le montant d'investissement pour bénéficier d'une réduction d'impôt est limité à 300,000 euros. Il faut aussi noter que le nombre d'acquisition est plafonné à deux logements par mois.

Durée de location	Taux de réduction d'impôts DOM-TOM
6 ans	23 %
9 ans	29 %
12 ans	32 %

La loi Girardin

Cette loi qui concerne les programmes de développement, de chantiers et de construction de logements sociaux offre des avantages fiscaux lors d'une location de 5 ans minimum.

Le prêt à taux zéro (PTZ)

Destiné aux primo-accédants (les individus qui achètent un bien pour la première fois), le prêt à taux zéro est une aide octroyée par l'État, pour la construction d'un logement neuf. L'État peut financer jusqu'à 40% du projet immobilier. Les conditions du prêt à taux zéro seront toutefois amendées en janvier 2022.

